Union Locale cgt Arles

Arles le 2 décembre 2016

à Monsieur Jean-Claude COSTA Commissaire enquêteur

Objet : Révision PLU Arles, activité industrielle, emploi, stationnement.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arles appelle quelques observations de la part de notre organisation syndicale dans le domaine de l'activité et son corolaire, qui nous concerne plus particulièrement, l'emploi. Celui-ci sera abordé sous deux angles : l'activité industrielle et le stationnement domicile-travail.

Si le dossier soumis à l'enquête semble vraiment complet, malgré les efforts de présentation, il reste complexe. (110 documents hors règlement de publicité, 2/3 de pièces écrites, certaines pouvant avoir 2 à 300 pages, 1/3 de documents graphiques pouvant atteindre 180 Mo si on les consulte par internet). Même si de nombreuses initiatives de concertation ont été réalisées en direction de la population, une exposition durant l'enquête publique avec la présentation succincte des principales contraintes et des grandes orientations, les plans de zonage et un bref résumé des dispositions réglementaires, aurait probablement été utile.

Aussi peut-être certains éléments de réponse à nos observations qui auraient pu nous échapper se trouveront-ils dans ce volumineux dossier.

Ajoutons qu'à notre connaissance les Unions Locales des syndicats représentant les salariés arlésiens, mais aussi les privés d'emploi et les retraités n'ont pas préalablement été consultées.

Union Locale CGT – Bourse du Travail – 3 rue Parmentier – 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 – Fax 04 90 96 46 78 – e.mail: unionlocale@cgtarles.fr – site :cgtarles.fr

L'activité industrielle :

« Le renouveau se lit aujourd'hui dans l'attractivité nouvelle, et son aura culturelle, la ville évoluant d'une économie de transformation à une économie de la connaissance, l'animation et du tourisme… » (Chapitre relatif au renouveau économique arlésien confirmé, page 22 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Cet extrait confirme la volonté de spécialiser la répartition géographique de l'activité : le tertiaire avec notamment le tourisme, la culture et le numérique à Arles, l'agroalimentaire à Tarascon et la logistique et l'industrie à Saint Martin de Crau ou Fos. Il y a bien sûr des évidences de localisation mais une dichotomie aussi rigoureuse peut être contre-productive.

Certes l'activité liée au tourisme et à la culture présente un potentiel d'emploi intéressant qu'il convient de stimuler. Mais par expérience, il s'agit le plus souvent d'emplois précaires et peu rémunérés, qui ne favorisent guère la consommation dans notre localité. Les emplois du tertiaire sont généralement un succédané (succès damné ?!) des emplois des activités de production.

L'emploi industriel génère souvent des emplois tertiaires, plus rarement le contraire.

Cependant nous sommes ici dans une configuration un peu particulière. En effet le développement touristique grâce au riche patrimoine naturel et historique de notre commune ainsi que la montée en puissance de l'offre culturelle ne manqueront pas d'attirer l'attention d'investisseurs industriels potentiels en recherche de sites d'implantation pouvant véhiculer une image valorisante de leurs productions. Surtout si le cadre de vie est agréable et les loyers pas trop élevés pour les salariés concernés. Il ne s'agit pas là d'industrie lourde, bien qu'il soit légitime de penser que l'ouvrage en cour de réalisation sur la voie ferrée SNCF pour accéder au port fluvial ne servira pas qu'aux seules CMP.

Mais encore faut-il qu'il y ait suffisamment d'espace disponible pour recevoir ce type d'activité. Non seulement ce n'est plus le cas mais les dispositions et les orientations du PLU ne vont malheureusement pas dans ce sens.

Ainsi l'offre en matière de zonage destinée à l'activité industrielle s'est réduite depuis la dernière révision du POS en 2001 au travers de procédures de modification du POS en

même temps que l'offre foncière s'est raréfiée. Cette tendance est non seulement confirmée mais renforcée et revendiquée dans le projet de PLU.

Zone d'activité nord : (voir plans annexe 1 et 2). Toute la partie située au sud de la voie ferrée devient à vocation uniquement résidentielle. La partie comprise entre le canal du Vigueirat et le chemin du Temple est maintenant, destiné aux activités commerciales. Situation d'autant regrettable que la ville d'Arles est devenue propriétaire du foncier de l'usine Lustrucru, suite à la lutte de ses salariés (voir annexe 3). La zone portuaire est réservée aux activités strictement liées au transport trimodal. Le reste de la zone est quasiment tout occupé comme en témoigne la photo aérienne jointe (annexe 4). Seul le secteur « fer à Cheval », en partie concerné par une bande de sécurité, selon le Plan de Prévention du Risque Inondation, le long de la digue de second rang, présente quelques possibilités, ce qui parait bien insuffisant pour une offre pérenne dans les 15 ans à venir.

Zone d'activité sud : Ou ce qui l'en reste ! (annexes 5 et 6). Le changement d'usage de la zone s'est opéré à partir de la délibération du Conseil Municipal de mars 2007 avec un secteur ouvert à l'habitat. C'était le cheval de Troie. La démarche prend forme avec le PLU qui porte la zone d'habitat (UVc) à 45%, crée une zone mixte (UEm habitat+activité de loisirs) pour 40% environ et conserve un secteur, déjà occupé, destiné à l'activité (UE) sur seulement 15%, et encore à condition qu'elle soit liée à l'activité nautique. Si l'intention pourrait apparaitre sympathique dans une société idéale où les collectivités auraient pris en charge le transfert de toutes les activités sur un autre lieu non bordé par un canal bucolique et un illustre pont, la réalité est bien différente. Les entreprises, au lieu d'investir ou de rechercher un repreneur, arrêtent leur activité à la première difficulté et attendent tranquillement les propositions d'un promoteur immobilier. Nous assistons déjà et allons continuer d'assister pendant de longues années à la lente agonie de cette zone d'activité et des emplois qui vont avec (voir photo en annexe 7)

Papèteries : Le POS en vigueur comprend une vaste zone (environ 40 Ha) occupée il y a encore quelques années par les papèteries se prolongeant au delà de la RN.570 (UEi) et, de l'autre coté de l'avenue de Camargue, par un espace important destiné à l'industrie (NAeci) (annexe 8). Le projet de PLU (annexe 9) classe tous ces espaces en zone 1AUE1 dite de mixité urbaine (habitat+activité) où « l'occupation et l'utilisation des sols liées aux entrepôts et à l'industrie » sont interdites (article 1 alinéas 3 page 80 du règlement). Sans commentaire ! Quid de la centrale de cogénération…

Même si ce secteur est pour l'instant largement pénalisé par la bande inconstructible de 400m le long du Rhône (PPRI) et par une colonie de tritons crêtés, unique en PACA, sur le site des anciennes usines Schloesing, il y a de la marge !

Reste un petit secteur UE chemin de Sonnailler face aux corrales, occupés par des rizières expérimentales…

Fourchon : La zone tertiaire et commerciale de Fourchon ne change pas d'affectation et se réduit au périmètre des opérations déjà réalisées (annexe 10). Classée en zone rouge du PPRI ou seules des extensions très contraintes sont autorisées, elle restera dans son jus. L'Union Locale CGT d'Arles avait apporté en son temps un regard critique sur cette disposition (annexe 11).

Salin de Giraud : dans le passage du POS au PLU si la zone de Solvay est reprise dans sa totalité (annexe12) avec un classement UE, le secteur d'activité des Salins du Midi s'est rabougri de 2/3 (annexe 13) et la zone NAei au sud-est du village (annexe 14) destinée aussi à l'activité a disparu…

Rappelons ici notre attachement à la filière sel et son développement. Aussi nous souhaitons qu'aucune disposition graphique ou réglementaire, que ce soit dans le village ou dans les espaces naturels qui lui sont rattachés, ne s'y oppose.

Raphèle : Création d'une petite zone d'activité (1AUEt) destinée à…l'accueil touristique !

Zone Portuaire de FOS : Un petit bout de la commune d'Arles sur le complexe industriel et portuaire de Fos. Enfin une zone destinée à l'activité industrielle (2AUE). Mais nous sommes bien loin de la ville d'Arles et puis il s'agit pour l'essentiel d'une zone humide qui a peu de chance d'être urbanisée.

Déplacement : Le dossier PLU évoque à de nombreuses reprises, dans le cadre du développement durable, les « écomobilités », tant en ce qui concerne les moyens de locomotion que l'organisation des déplacements. « Déplacements courts, nouvelle priorité de la ville » (Chapitre sur « la mobilité durable comme cadre de vie » page 29 du PADD. En même temps l'activité industrielle est priée de s'installer ailleurs.

Les salariés, y compris les arlésiens, s'y rendent, ou s'y rendront, en voiture, quelques fois en covoiturage, tant la flexibilité et les horaires décalés des emplois d'aujourd'hui proscrivent les transports en commun. La Communauté d'Agglomération ACCM vient d'ailleurs de supprimer sa ligne de bus dans la zone d'activité de Saint Martin de Crau.

Union Locale CGT – Bourse du Travail – 3 rue Parmentier – 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 – Fax 04 90 96 46 78 – e.mail: unionlocale@cgtarles.fr – site :cgtarles.fr

Le développement durable milite donc pour un rapprochement domicile-travail, ce qui ne correspond pas aux dispositions du projet de PLU en matière d'emploi hors emplois tertiaires.

Conclusion : Les possibilités d'implantation d'activité de production ou de transformation sont quasi nulles. Elles disparaissent complètement du paysage dans le passage du POS au PLU. Difficilement chiffrable, ni en quantité, ni relativement, car il n'y a aucun tableau ou graphe qui le précise dans les documents du PLU, cette réduction pourrait être estimée à 75%. Le foncier disponible pour de telles implantations est ratatiné de 90% environ. Rappelons qu'un emploi industriels induit entre 3 et 5 emplois indirects (sous-traitance, services, qu'ils soient publics ou non, commerces par une élévation du pouvoir d'achat,…). Pour les raisons très largement développées dans les pièces écrites du projet de PLU et brièvement évoquées en début du présent avis, Arles peut aussi retenir l'attention de créateurs d'entreprises. Potentialité à ne pas négliger.

Quoi qu'il en soit les activités, tertiaires, y compris touristiques, culturelles ou numériques et industrielles, ne peuvent pas être opposées, sauf dans le cas exceptionnel de fortes nuisances mais une règlementation idoine du PLU peut éviter ce scénario. Elles sont mêmes complémentaires. Faire le pari politique de valoriser le patrimoine, la culture et le tourisme n'implique en rien de tourner la page industrielle même si c'est difficile. C'est même un sacré défi qu'une collectivité qui se dit moderne et dynamique pourrait relever au lieu de le fuir.

Enfin, la mise en place des métropoles AIX MARSEILLE, MONTPELLIER et LYON, qui constituent des zones de productions industrielles et pétrochimiques ainsi qu'universitaire, présentent de fortes attractivités au regard des infrastructures de communications et du foncier mis à disposition. Ne pas prendre en compte cette concurrence territoriale et de ne pas réserver plus de terrains dans le cadre du PLU pour le développement ou le maintien d'activités de productions industrielles à Arles, signifie que le territoire arlésien risque d'être confiné entre les trois métropoles et les entreprises seront alors enclines de se délocaliser pour leur expansion.

C'est pourquoi notre organisation syndicale demande le maintien et le développement de zones pouvant accueillir des activités de production ou de transformation. Il en va des perspectives d'avenir de notre jeunesse.

Union Locale CGT – Bourse du Travail – 3 rue Parmentier – 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 – Fax 04 90 96 46 78 – e.mail: unionlocale@cgtarles.fr – site :cgtarles.fr

Le stationnement :

Dans un courrier en date du 1er juillet 2016 (annexe 15) adressée à Monsieur le Maire et resté sans réponse, notre organisation évoquait la question du stationnement : incidence financière du nouveau plan de stationnement pour les salariés du centre-ville et difficultés grandissantes à trouver des places. Ce phénomène va s'aggraver avec l'augmentation de la fréquentation touristique, puisqu'il s'agit là du salut de la ville d'Arles. Conscients que les collectivités n'auraient pas les moyens de réaliser des parkings relais aux caractéristiques exigeantes et en nombre suffisants avec des lignes de bus assurant le cadencement nécessaire, nous avions préconisé la réalisation d'un seul équipement capable de répondre aux besoins et aux enjeux de demain. Le seul parking prévu semble être celui des Minimes dont la capacité n'est pas précisée et qui sera très probablement occupé pour l'essentiel par les visiteurs des attractions du secteur des anciens ateliers SNCF.

Aucun emplacement réservé destiné au stationnement n'est inscrit au PLU alors que le PADD affirme « repositionner en périphérie le stationnement domicile-travail » (page 31). La carte OAP « mobilité stationnement », page 35 du document « justificatif des dispositions du PLU » est illisible (comme d'ailleurs la plus part des cartes des pièces écrites lorsqu'on les consulte par internet, ce qui pourtant constitue un progrès indéniable. Les documents ayant été scannés la qualité des originaux est altérée).

Fourchon : Il convient donc de préciser un peu notre proposition du courrier ci-avant évoqué, n'ayant pu l'exposer et en débattre avec les édiles municipaux. Le point nodal des flux domicile-travail se situe dans le secteur de Fourchon, à l'intersection de la Rocade-est, de la voie rapide RN113, et de la future déviation du CD 35. Il se trouve qu'à partir de l'échangeur complet de Fourchon il peut être facilement réalisé un circuit de bus à rotation rapide, par la RN113, sortie ancienne caserne des pompiers, place Gabriel Péri, boulevard Clémenceau, entrée Barriol sur la RN 113 et retour échangeur. Un parking relais digne de ce nom pourrait ainsi être envisagé sur les terrains du secteur « Château-Grougnard » classés en zone NAi au POS et N au PLU.

Il se trouve que l'OAP « Arles sud », page 80 des « justifications des dispositions du PLU » fait apparaitre un projet de parking à cet endroit. Bien qu'il s'agisse d'un croquis, l'espace envisagé parait bien sous-dimensionné. Un parc urbain est prévu à la suite, entre le canal du Vigueirat et le projet de déviation du CD35. Espace agricole en friche qualifié de

sensible bien que non identifié comme ressource de biodiversité urbaine selon la carte page 206 du rapporte de présentation.

L'Union Locale des syndicats CGT d'Arles demande donc qu'un emplacement réservé destiné au stationnement soit prévu à cet endroit, conformément à l'OAP Arles-sud avec des dimensions capables de répondre aux besoins de demain. Le zonage prévu (N), qui ne semble pas permettre la réalisation d'un tel équipement devra être revu (UP ou AUP, comprenant le parc urbain ?).

Gare SNCF : De nombreux salariés sont amenés tous les jours à se rendre en train sur leur lieu de travail, notamment Marseille ou Avignon. Ils doivent alors laisser leur véhicule sur le parking de la gare, complètement saturé, surtout depuis la mise en place du stationnement payant autour de la Place Lamartine. Les documents du PLU ne semblent pas envisager l'extension de l'aire de stationnement existante. Le PADD « accorde au quartier de la gare une ambition nouvelle d'accueil et d'animation, en lien avec les perspectives d'intermodalité entre le tourisme fluvial et la desserte ferroviaire (hôtellerie,…) et l'attente opportune d'une augmentation du tourisme d'affaire,… ». Voilà qui ne va guère rassurer nos salariés voyageurs !

Notre organisation syndicale demande donc que soit clairement identifié dans le PLU (intention et emplacement réservé) l'extension du parking de la gare sur les espaces libres situés au nord et non utilisés par la SNCF. Il y a urgence. *Cette extension pourra toujours être affectée à un autre usage public, puisque c'est la vocation de la zone UP, lorsqu'un transport collectif urbain par rail sera mis en service sur la voie ferrée en provenance de Fontvieille ou que des vraies pistes cyclables seront réalisées sur l'ancienne voie ferrée de Port Saint Louis ou encore sur une passerelle enjambant le Rhône sur l'ancien pont de la voie ferrée de Lunel… (Projets évoquées dans les documents du PLU)*

Le patrimoine industriel :

Attachés à l'activité industrielle vivante, nous le sommes également pour son histoire et son patrimoine. Aussi il nous parait utile que soient protégés certains ouvrages remarquables, témoins de ces riches périodes. Si cette démarche semble avoir été prise en compte sur le secteur des anciens ateliers SNCF, ce n'est, à notre connaissance, pas le cas d'autres sites tels les papèteries avec la cheminée, la dernière debout sur notre localité, et les ateliers Alibaux avec ses sheds caractéristiques, la halle Eiffel,

exceptionnelle, sur le site Lustucru, et probablement des installations remarquables aux Salins du Midi ou à Solvay dans le village de Salin de Giraud.

L'Union Locale des syndicats CGT d'Arles reste à votre disposition, ainsi qu'à celle de Monsieur le Maire, et des élus en charge du PLU pour apporter toutes précisions et débattre de nos propositions.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Avis formulé collectivement à la demande de la Commission Exécutive de l'Union Locale des syndicats CGT d'Arles réunie le 10 novembre 2016.

Pour l'Union Locale CGT d'Arles

Secrétaire Générale

Véronique Neff

Union Locale CGT – Bourse du Travail – 3 rue Parmentier – 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 – Fax 04 90 96 46 78 – e.mail: unionlocale@cgtarles.fr – site :cgtarles.fr

Annexe 1

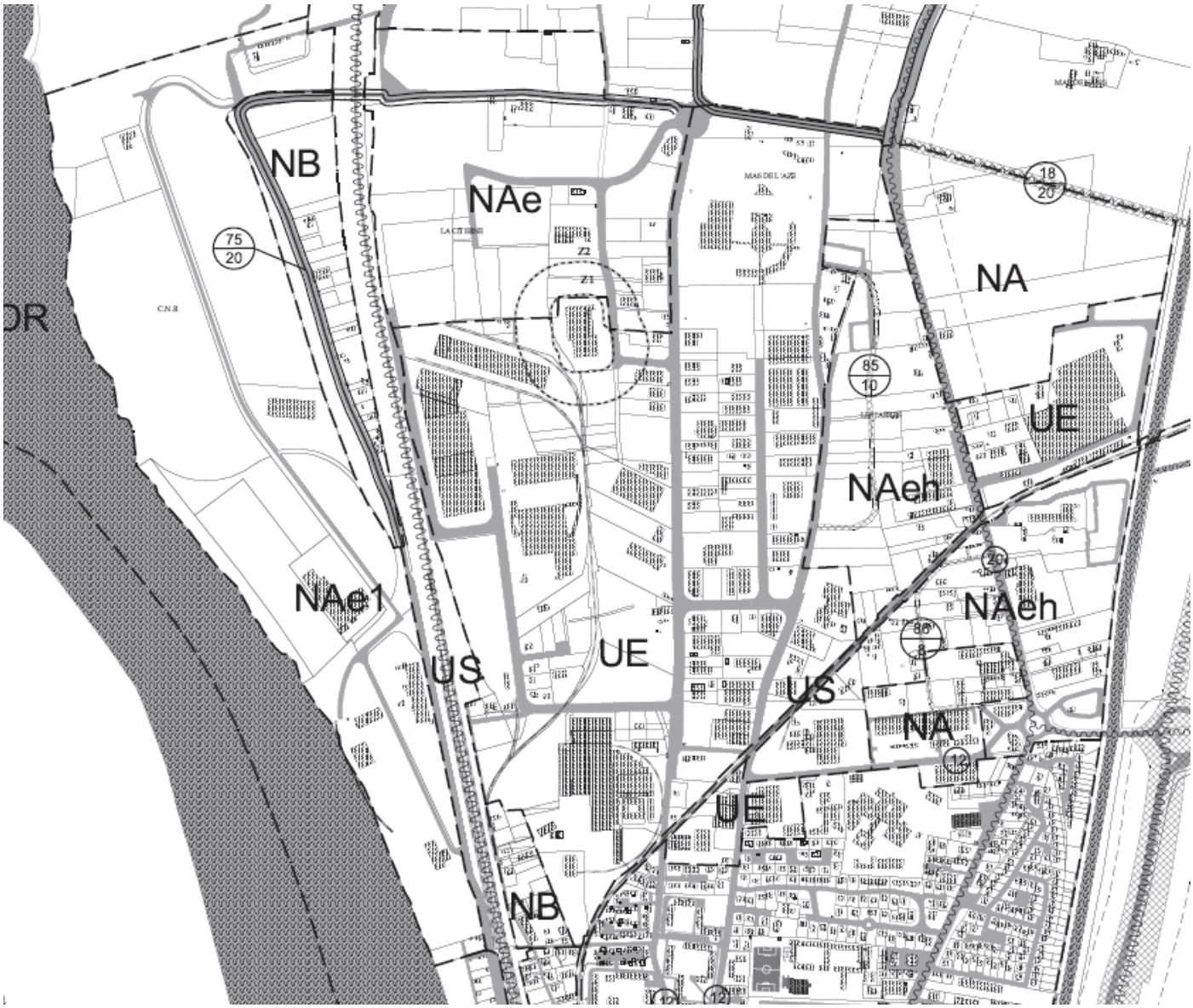

POS 2001 Zone d'activité Nord

Annexe 2

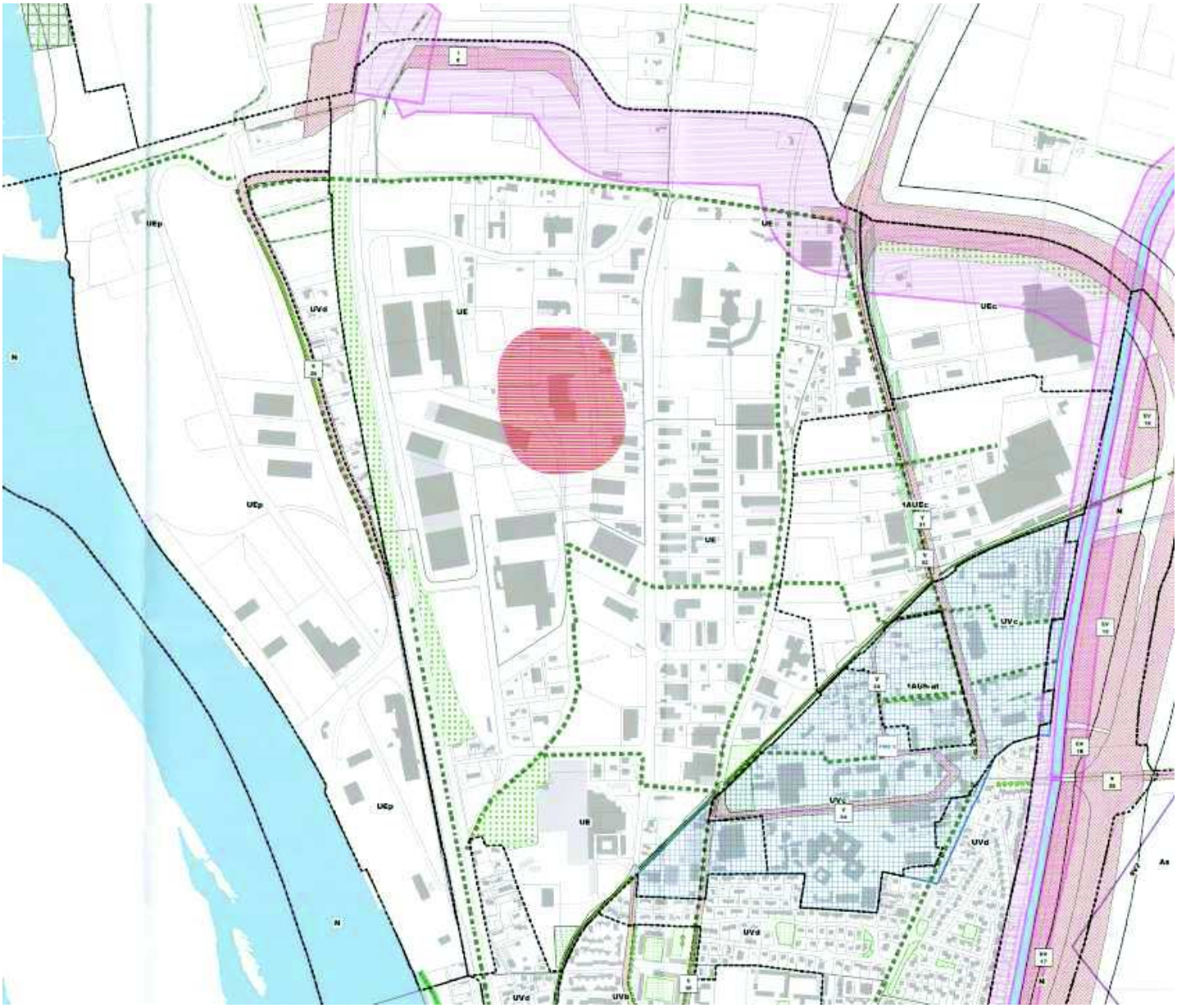

PLU Zone d'activité Nord

Arles, le 2 décembre 2016

VENTE DU SITE LUSTUCRU

Communiqué

Au moment des inondations de décembre 2003, Nicolas SARKOZY, alors ministre des Finances, de l'Industrie et du Commerce, en visite à Arles, assurait aux Arlésiens qu' « aucun licenciement ne résulterait des inondations ». 3 mois plus tard, le groupe financier PAI PARTNERS (propriétaire de PANZANI et LUSTUCRU entre autres) annonçait la fermeture de l'usine LUSTUCRU RIZ et mettait 146 salariés au chômage, après avoir perçu 46 millions d'€ des assurances pour dommages causés, bénéficié d'aides de l'État pour nettoyer l'usine inondée, tout en continuant de produire ailleurs ce qu'ils ne pouvaient (ne voulaient) plus produire à Arles.

Pour ceux-là, le drame humain et économique provoqué par les inondations a joué comme un véritable « effet d'aubaine ». C'est le premier scandale qu'aient dénoncé les salariés et la CGT.

La population arlésienne se souvient, pour l'avoir soutenue, de leur lutte acharnée pour démontrer la viabilité de la poursuite de l'activité industrielle de traitement et de conditionnement du riz, pour défendre l'emploi dans une filière rizicole dont la Camargue est la seule région métropolitaine de production importante, garants de perspectives économiques et sociales d'avenir.

La population arlésienne se souvient aussi de la lutte tout aussi acharnée du gouvernement de l'époque (via son Préfet de Région) et de PAI/PARTNERS pour que le projet de SCOP des salariés et de la CGT, créant 90 emplois dans la filière et sur le site Lustucru (une usine de conditionnement du riz à deux pas de sa production) ne se concrétise pas. Un projet d'ailleurs financé en partie par la Ville d'Arles, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Au bout de 18 mois d'occupation, de lutte forte et déterminée, les salariés et la CGT arrachent le site Lustucru à PAI/PARTNERS, faisant donc d'un bien privé un bien public, pour l'intérêt général. Ils les obligent à le céder à la municipalité pour un euro symbolique. En en remettant les clés au Maire d'Arles au mois d'août 2005, les salariés placent le site sous le contrôle, la vigilance de la population arlésienne qui devient alors gardienne de sa réindustrialisation.

13 ans après, le site, évalué à 1,8 million d'euros est vendu 900 000 euros par la Ville d'Arles à la Société FREY spécialisée dans l'aménagement commercial, un prix revu nettement à la baisse compte-tenu du coût (900 000 € aussi) pour désamianter, dépolluer et démolir, 900 000 euros que la municipalité a considéré donc devoir prendre à sa charge,

13 ans d'absence de volonté politique gouvernementale et patronale pour un projet économique et social ambitieux sur ce site à vocation industrielle, pour Arles, ceux qui y vivent et veulent y travailler, dans un pays, une région, un département, une localité où le chômage et la précarité n'ont cessé de croitre, où le capitalisme sauvage continue de creuser les inégalités partout dans le monde, provoquant conflits et guerres, le tout au seul bénéfice de la finance, d'actionnaires sans scrupules,

13 ans au bout desquels le site Ex Lustucru, bien public, redevient bien privé,

13 ans pour faire d'un potentiel industriel une friche, d'un site que les salariés et la CGT ont mis un an et demi à gagner, une friche qui, nous dit-on, défigurerait l'entrée sud de la ville. À qui la faute ?!!

LES ORGANISATIONS DE LA CGT EXIGENT

- **Que les 250/300 emplois qui pourraient être créés dans le secteur du commerce, dont on sait combien ils peuvent y être précaires, pénibles et sous-payés, soient des emplois de qualité et pérennes : en CDI, avec la reconnaissance des qualifications pour un salaire qui permette aux hommes et aux femmes (60 % de femmes travaillent dans ce secteur, 30 % à temps partiel) de vivre dignement,**
- **Que les 250/300 emplois soient proposés aux Arlésiens à qui le site Lustucru appartient, afin de continuer à résorber le chômage sur la ville.**
- **Que, dans la mesure où les « enseignes » qui vont s'installer sont connues, des formations ciblées soient proposées aux demandeurs d'emplois qui en auraient besoin,**
- **Que les 900 000 € versés par la Société FREY à la Ville d'Arles n'aillent pas combler des postes dits déficitaires et autres frais de fonctionnement mais soient utilisés pour l'emploi, pour l'intérêt général,**
- **Que le local de l'Association Riz D'Ici des Salariés Ex Lustucru reste là où il doit être, sur le site, pour lequel ils se sont battus de toutes leurs forces,**

L'Union Locale CGT d'Arles, toute la CGT, continueront de mettre toutes leurs forces, à Arles, dans le département comme dans tout le pays, dans la bataille pour l'emploi public et l'emploi privé, contre l'austérité organisée par patrons et gouvernements en France, en Europe et dans le monde, pour que ceux qui créent les richesses en travaillant en aient le juste bénéfice, pour des Services Publics qui répondent véritablement aux besoins de la population, contre les idées nauséabondes, prônées par l'extrême droite, qui nourrissent la haine de l'autre et divise la société.

Le progrès social passe par une autre répartition des richesses pour répondre aux besoins de tous.

Annexe 4

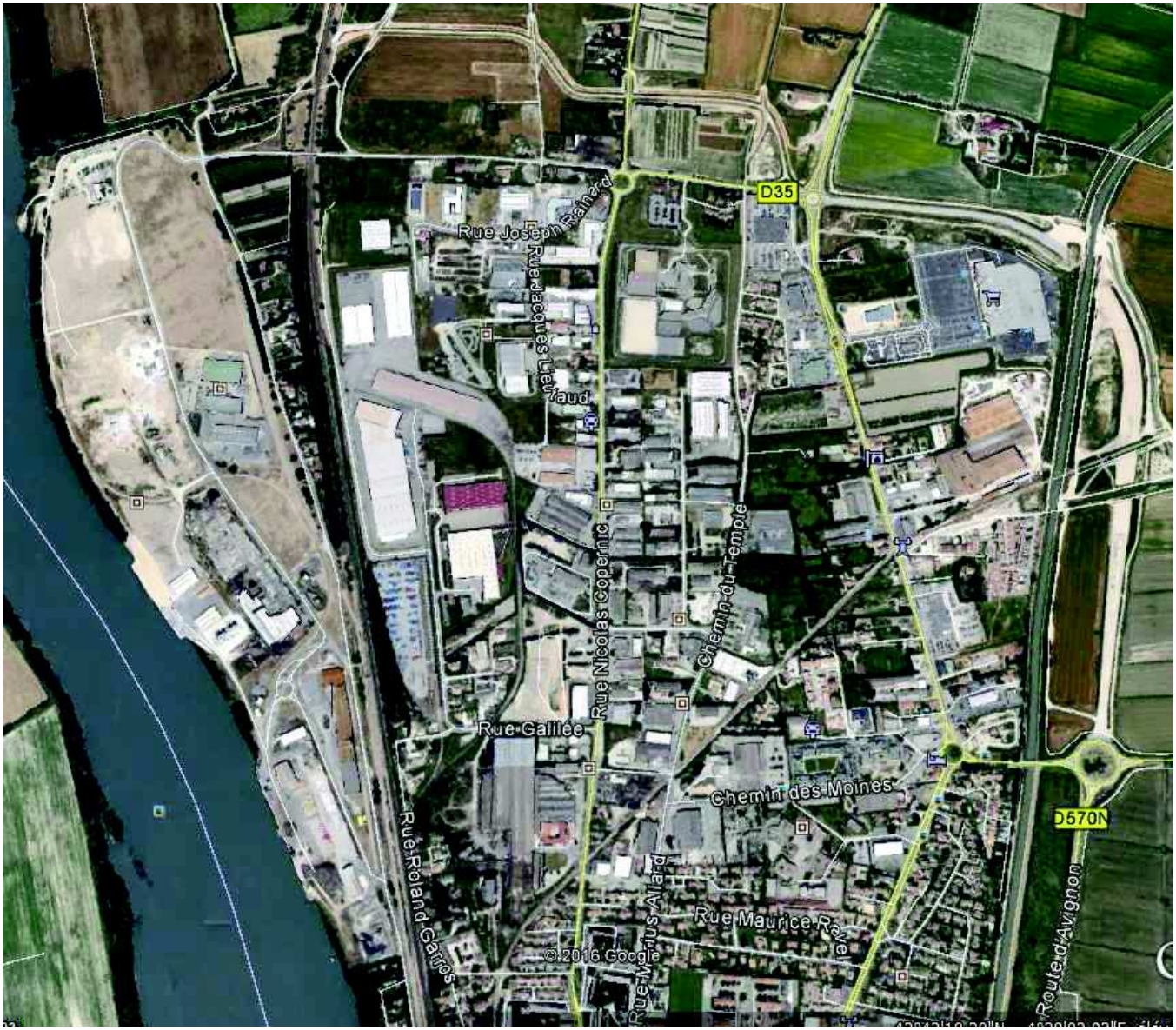

Zone d'activité Nord: les emplacements se font rares

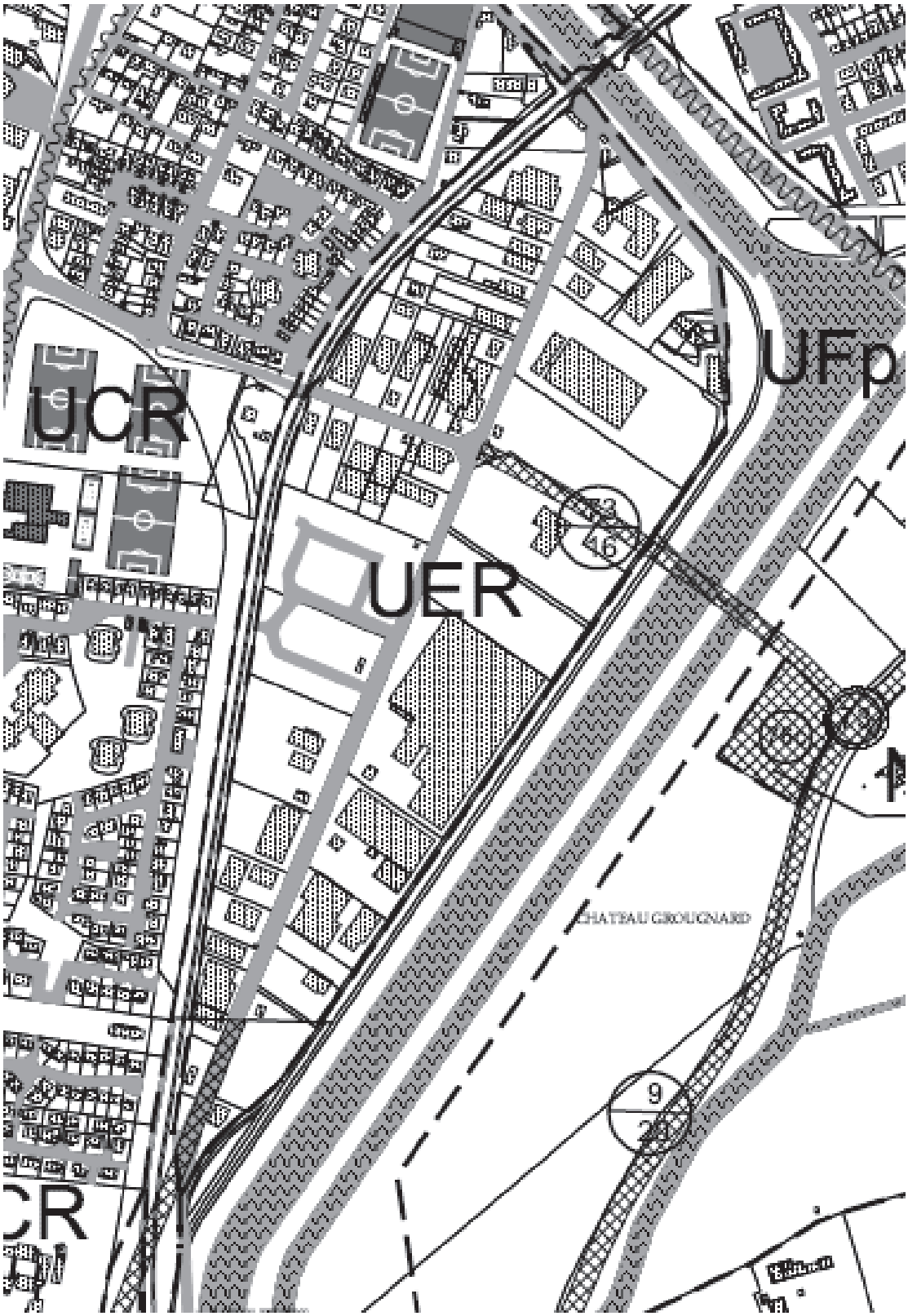

POS 2001 Zone d'activité Sud

PLU Zone d'activité Sud

Zone d'activité Sud